

Date de dépôt de la demande	
N° de dossier	

☎ : M. BELLEVILLE Arnaud : 02.47.21.66.97
 Mme LIBREAU Nathalie : 02.47.21.66.80
 Mme DUVAL Agnès : 02.47.21.66.74
 M. DELHOMMAIS Patrice : 02.47.21.63.34
 ☎ : 02.47.60.79.31

Courriel : enseigne@tours-metropole.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION OU DE MODIFICATION D'ENSEIGNE OU D'ELEMENT SURPLOMBANT LA VOIRIE

Renseignements sur l'enseigne

Nom de l'enseigne	
Lieu d'installation des éléments	
Activité	
N° SIRET :	Code APE :

Pétitionnaire (propriétaire ou gérant de l'enseigne)

Nom du pétitionnaire	
N° de téléphone	
Adresse e-mail	

Installateur des éléments de voirie

Nom de la société	
Adresse	
N°de tel	
Adresse e-mail	

- **Le délai d'instruction du dossier, une fois complet sera de un (1) mois maximum ou de deux (2) mois maximum dans le secteur sauvegardé ou en périmètre de protection**
- **Lorsque la présente demande est remplie par l'installateur, elle doit être obligatoirement signée par le pétitionnaire.**

**SI LE PETITIONNAIRE EST LE PROPRIETAIRE DES
LOCAUX UTILISES POUR L'ACTIVITE**

**SI LE PETITIONNAIRE EST LOCATAIRE DES LOCAUX
UTILISES POUR L'ACTIVITE**

Signature ou cachet de la société :

Signature ou cachet de la société :

Signature du propriétaire,
ou accord écrit du propriétaire
ou photocopie du bail

Nom et prénom :
Adresse :
Signature :

NOTA: les enseignes et éléments de façade surplombant le domaine public sont soumis à des droits de voirie ou à la Taxe sur la Publicité Extérieure , selon la surface, à acquitter chaque année.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DU PROJET

ENSEIGNES, LOGOS ET MENUS

renseignements techniques

nature des éléments de voirie	longueur	largeur	hauteur	saillie mesurée du nu du mur	épaisseur	couleur du fond	couleur des écritures
enseigne perpendiculaire 1							
enseigne perpendiculaire 2							
enseigne parallèle ou logo 1							
enseigne parallèle ou logo 2							
enseigne parallèle ou logo 3							
totem mural							
vitrophanie							
vitrine menu 1							
vitrine menu 2							
menu fixé au mur 1							
menu fixé au mur 2							
menu amovible 1							
menu amovible 2							

STORES ET LAMBREQUINS

renseignements techniques

nature des éléments de voirie	longueur	hauteur	dimension horizontale en position dépliée	couleur de la toile	couleur et hauteur des écritures
store banne 1					
store banne 2					
store banne 3					
lambrequin 1					
lambrequin 2					
lambrequin 3					

Le bas du lambrequin sera à une hauteur supérieure ou égale à 2,30m.

SPOTS, RAMPES OU REGLETTES LUMINEUSES

renseignements techniques

nature des éléments de voirie	nombre	longueur	largeur	saillie du nu du mur	hauteur	couleur
Spot ou lanterne						
rampe ou réglette lumineuse						
rampe ou réglette lumineuse						
rampe ou réglette lumineuse						

Le clignotement des enseignes, spots et tube néon est interdit.

⇒ **PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT EN COULEUR ET EN 2 EXEMPLAIRES**

- **Photo de la façade ou des façades existantes,**
- **Photo-montage de la façade ou des façades projetées, avec les dimensions des éléments de voirie ainsi que les coloris des lettrages et du fond des enseignes, ou de la toile des stores et lambrequins,**
- **Deux plans cotés décrivant les enseignes (un plan de face et un plan de coupe),**
- **Un échantillon de la toile de store.**